BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2

02 – AISNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-QUENTIN

Ventes et cessions

879 582 070 RCS Saint-Quentin.
SN KOCH.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 58826.00 EUR.
Adresse : Rue Luc Montagnier, Parc des Autoroutes, 02100 Saint-Quentin.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Pour la société absorbante : la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : SN KOCH la forme : SAS l'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : rue Luc Montagnier, Parc des Autoroutes 02100 Saint-Quentin le montant du capital : 58 826€ le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 879 582 070 RCS Saint-Quentin Pour la société absorbée : la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : ECOTEP la forme : SAS l'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : 47 rue d'Oslo , Parc des Industries Artois Flandres 62138 Douvrin le montant du capital : 45 368 € le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 312 869 209 RCS ARRAS. L'évaluation de l'actif et du passif de chaque société participante dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif : 1 397 772 € passif : 1 302 454 € Le rapport d'échange des droits sociaux : Le rapport d'échange est de 1 action de ECOTEP pour 8,2076 actions nouvelles de SN KOCH. En conséquence, la société absorbante devra procéder à une augmentation de son capital de 9 856 € par émission de 9 856 actions de 1€ chacune de valeur nominale. Prime de fusion : La différence entre (i) la valeur réelle des biens et droits respectivement apportés par ECOTEP (soit 95.318 euros) et (ii) la somme du montant nominal de l'augmentation de capital réalisée par la Société Absorbante (soit 9.856 euros) et de la soulte (soit 73,82 euros), constituera une prime de Fusion d'un montant de 85.388,18 euros. La date du projet commun de fusion : 27 octobre 2026 Les dates et lieux du dépôt au RCS au titre de chaque société participante: Pour la société Absorbée le 29 octobre 2026 au RCS d'Arras. Pour la société Absorbante le 28 octobre 2026 au RCS de Saint-Quentin..